

République française
Ministère de l'Action et des comptes publics

Règlement particulier du jeu de grattage
de La Française des Jeux dénommé « VACANCES »

NOR : FDJJ2011100X

Article 1
Cadre Juridique

Le présent règlement particulier est pris en complément du règlement général des jeux de grattage de La Française des Jeux publié sur www.fdj.fr, dont les dispositions s'appliquent au présent jeu.

Le présent règlement s'applique aux émissions et codes jeux du jeu « VACANCES » visés dans les avis correspondants.

Article 2
Emissions de tickets et prix

Chaque émission de tickets est répartie en blocs de 3 000 000 tickets. Le prix de vente du ticket est fixé à 3 euros.

Article 3
Lots

Pour chaque bloc, le tableau de lots est le suivant :

Nombre de lots	Montant du lot	Total
3 lots de	30 000 €	90 000 €
10 lots de	1 000 €	10 000 €
500 lots de	100 €	50 000 €
125 000 lots de	15 €	1 875 000 €
100 000 lots de	9 €	900 000 €
307 000 lots de	6 €	1 842 000 €
391 000 lots de	3 €	1 173 000 €
923 513 lots formant un total de		5 940 000 €

Le montant du lot indiqué dans le tableau ci-dessus correspond au lot global du ticket et peut correspondre dans certains cas à un cumul de gains liés à plusieurs surfaces de jeux gagnantes sur un même ticket.

Article 4

Description du jeu

4.1. Chaque ticket comporte 12 zones de jeu à gratter réparties comme suit :

- quatre zones de jeu composées chacune d'une colonne de cinq bouées et/ou matelas de piscine, soit un total de 20 bouées et/ou matelas de piscine ;
- quatre zones de jeu dénommées « SYMBOLE GAGNANT » et représentées par une paire de tongs, chacune située sous une colonne de bouées et de matelas de piscine ;
- quatre zones de jeu sur lesquelles est inscrite la mention « GAIN », chacune située sous une case « SYMBOLE GAGNANT ».

4.2. Les éléments inscrits sous la couche grattable de chacune des quatre colonnes représentées par des bouées et des matelas de piscine sont des symboles, avec leur transcription en lettres. Il y a en tout 20 symboles de jeu à découvrir.

L'élément inscrit sous la couche grattable de chacune des cases « SYMBOLE GAGNANT » est un symbole, avec sa transcription en lettres. Il y a en tout 4 symboles à découvrir.

L'élément inscrit sous la couche grattable de chacune des cases « GAIN » est une somme en euros, inscrite en chiffres avec sa transcription en lettres. Il y a en tout 4 sommes à découvrir.

4.3. Le joueur gratte les 20 bouées et matelas de piscine et découvre 20 symboles, conformément au sous-article 4.2.

Il gratte ensuite les quatre cases « SYMBOLE GAGNANT » et découvre 4 symboles, conformément au sous-article 4.2.

4.4. Si le joueur découvre, parmi les 5 symboles d'une même colonne, 3 symboles identiques au symbole découvert sous la case « SYMBOLE GAGNANT » associée, le joueur remporte la somme en euros indiquée dans la case « GAIN » associée.

Si plusieurs colonnes comportent 3 symboles identiques au symbole découvert sous la case « SYMBOLE GAGNANT » qui leur est associée, le joueur remporte le cumul des sommes associées à chaque colonne gagnante.

4.5. A l'issue de ces opérations, si le joueur obtient plusieurs gains, les gains s'additionnent pour former un lot unique et indivisible.

4.6. Le ticket de jeu est perdant dans tous les autres cas.

Fait le 15 mai 2020,

Par délégation de La Présidente-directrice générale de La Française des Jeux

C. LANTIERI